ENQUETE PUBLIQUE SITE A REAMENAGER

En vertu de l'article DV-2 §5 du CoDT relatif aux enquêtes publiques dans le cadre d'une procédure d'adoption d'un périmètre SAR.

Concerne la demande de l'Administration Communale de Dour dont les bureaux se trouvent Grand Place n° 1 à 7370 Dour.

En vue d'obtenir l'adoption d'un périmètre SAR pour le site dit « Eglise Saint-Martin (Monceau) » situé Rue du Commerce 396 et cadastré section B n° 719 d.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale, Service de l'urbanisme, rue Pairois n°54 à 7370 Dour à partir du 14/05/2019

Date de l'affichage de la	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
demande	-		
09/05/2019	14/05/2019	Administration Communale Le 12/06/2019 à 12h00	Collège Communal Grand Place n°1 7370 Dour

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande sus - mentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale, Service de l'urbanisme, rue Pairois n°54 à 7370 Dour à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures suivants :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et mercredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures

Le mercredi 29/05/2019 de 16 heures à 20 heures uniquement sur rendez-vous en appelant le 065/761 873, Mr CORNANT P., pendant les heures de bureaux.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, des Fonctionnaires Délégué et Technique (SPW, 16, Place du Béguinage à 7.000 MONS - 065/32.80.11)

A Dour, le **09 mai 2019** La Directrice générale (S), Carine NOUVELLE

Le Bourgmestre f.f. (S), Vincent LOISEAU